

## Élection municipale du 7 novembre 2021 Avis public d'élection

Pour ne pas alourdir le texte, nous nous conformons à la règle d'usage qui permet d'utiliser le masculin avec la valeur de neutre.

Par le présent avis public, Stéphane Parent, président d'élection, annonce aux électeurs les informations liées aux candidatures de la Municipalité de Cantley.

- 1. Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :
  - maire:
  - conseiller du district des Monts (numéro 1);
  - conseiller du district des Prés (numéro 2);
  - conseiller du district de la Rive (numéro 3);
  - conseiller du district des Parcs (numéro 4);
  - conseiller du district des Érables (numéro 5);
  - conseiller du district des Lacs (numéro 6).
- 2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau du président d'élection aux jours et aux heures suivants :
  - du 17 au 30 septembre 2021,
    du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h;
  - le vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2021, de 9 h à 16 h 30.
- 3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, <u>entre 9 h 30 et 20 h</u>, aux dates suivantes :
  - jours de vote par anticipation : le samedi 30 et le dimanche 31 octobre 2021,
  - jour du scrutin : le dimanche 7 novembre 2021.
- 4. Mesures exceptionnelles liées à la situation sanitaire actuelle (COVID-19) : Vote par correspondance

Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- a) vous êtes domicilié dans un établissement de santé admissible<sup>1</sup>;
- b) vous êtes domicilié à Cantley, mais incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;
- c) vous aurez 70 ans ou plus le jour du scrutin ;
- d) <u>du 17 au 27 octobre 2021</u>, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
  - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours ;
  - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré comme porteur de la maladie;
  - présentez des symptômes de COVID-19;
  - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
  - êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec le président d'élection au plus tard <u>le mercredi 27 octobre 2021</u>.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du vendredi 8 octobre 2021.

Si vous êtes inscrit au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après le 8 octobre, vous pourrez communiquer avec le président d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau du président d'élection <u>au plus tard le vendredi5 novembre 2021 à 16 h 30.</u>

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les établissements de santé admissibles sont les centres hospitaliers, les CHSLD, les centres de réadaptation et les résidences privées pour aînés inscrites au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2) et les centres hospitaliers et les centres d'accueil au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris* (chapitre S-5).

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, comme décrit à l'article 4, alinéa d, du présent avis, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une des situations citées à l'article 4, alinéas a, b et c, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

- 5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Me Charles Dufour.
- **6.** Vous pouvez joindre le président d'élection, le secrétaire d'élection ou l'adjointe du président d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous :

Stéphane Parent, président d'élection Charles Dufour, secrétaire d'élection Sylvie Lirette, adjointe du président d'élection

8, chemin River Cantley (Québec) J8V 2Z9

Par téléphone au 819 827-3434, poste 6802 Par courriel à <u>election2021@cantley.ca</u> Par télécopieur au 819 827-4328

Donné à Cantley, le 3 septembre 2021

Stéphane Parent, Président d'élection

## Certificat de publication

.....

Je, Stéphane Parent, président d'élection, certifie par le présent que j'ai affiché le présent avis publicaux endroits désignés par le conseil, dans le site Internet de la Municipalité et dans le Journal l'Écho deCantley, le 3 septembre 2021.

Cantley, le 3 septembre 2021

Stéphane Parent, Président d'élection